



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



[Accueil](#) > [Recueil systématique](#) > [5 Défense nationale](#) > [51 Défense militaire](#) >

512.31 Ordonnance du 5 décembre 2003 sur le tir hors du service (Ordonnance sur le tir)

Art. 15 Cours pour jeunes tireurs

¹ La Confédération soutient la réalisation de cours pour jeunes tireurs à 300 m par des sociétés de tir reconnues.

² Sont admis aux cours pour jeunes tireurs les Suisses, depuis l'année de leurs 15 ans jusqu'au moment de leur entrée à l'école de recrues, mais au plus tard jusqu'à l'année de leurs 20 ans.³⁴

³⁴ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 18 nov. 2015, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2016 ([RO 2015 5071](#)).
